
**Fonds de dotation ADOS – Eléonore
FOURNIER**

FONDS DE DOTATION REGI PAR LA LOI DU 4 AOUT 2008

11 RUE DE VERSAILLES

92430 MARNES-LA-COQUETTE

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013
EXERCICE DU 30 OCTOBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013**



JÉGARD

LEO JEGARD & ASSOCIES

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

FONDS DE DOTATION ADOS – ELEONORE FOURNIER

Siège social : 11 Rue de Versailles
92430 Marnes-la-Coquette

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 EXERCICE DU 30 OCTOBRE 2012 AU 31 DECEMBRE 2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de dotation Ados – Eléonore Fournier tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Le bilan se totalise à 204 271,63 € et fait ressortir un excédent de 236,95 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 2 075 € et en produits à 2 311,95 €.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES


François JEGARD
Commissaire aux Comptes
Président du Conseil de Surveillance

Bilan

		PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2013
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Dotation		202 169,68
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		236,95
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	- Apports avec droits de reprise		
	- Legs et donations		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	TOTAL I		202 406,63
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges		
FONDS DEDIES	Fonds dédiés :		
	- Sur subventions de fonctionnement		
	- Sur autres ressources		
	TOTAL II		
DETTES (1) (d)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		1 200,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)		555,00
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		110,00
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	TOTAL III		1 865,00
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		204 271,63
	(1) Droit à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.		
	(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.		
	(c) Dettes sur achat ou prestation de services.		
	(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.		
	ENGAGEMENTS DONNES		
	Legs net à réaliser :		
	- acceptés par les organes statutairement compétents		
	- autorisés par l'organisme de tutelle		
	Dons en nature restant à vendre		

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N clos le 31/12/2013	
Prestations de services facturées	0,00	
Reprise de dotation	0,00	
Dons	0,00	
Autres produits	0,00	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
TOTAL I	0,00	0,00
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2) :		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 520,00	
Autres charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges		
TOTAL II	1 520,00	0,00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 520,00	0,00
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT suite	Exercice N clos le 31/12/2013	0,00
Produits financiers :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 311,95	
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	2 311,95	0,00
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes sur créances liées à des participations		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 311,95	0,00
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	791,95	0,00
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	0,00	0,00
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés (IX)	555,00	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 311,95	0,00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 075,00	0,00
SOLDE INTERMEDIAIRE	236,95	0,00
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	236,95	0,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total		

Annexe

FONDS DE DOTATION « ADOS – ELEONORE FOURNIER »
11 rue de Versailles 92430 MARNES-LA-COQUETTE

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	204 271,63 €
- Total du compte de résultat (Produits)	2 311,95 €
- Résultat de l'exercice (Excédent)	236,95 €

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 30 octobre 2012 au 31 décembre 2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Fonds de Dotation.

Note n°1	Evénements significatifs
Note n°2	Evénements postérieurs à la clôture
Note n°3	Règles et méthodes comptables

NOTE n° 1

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Le dossier de déclaration du fonds de dotation ADOS – Eléonore Fournier a été déposé en Préfecture des Hauts-de-Seine le 30 octobre 2012. Suite à la réception du récépissé en date du 22 novembre 2012, sa déclaration a été publiée au Journal Officiel sous le numéro d'annonce 2101, parue le 8 décembre 2012.
- L'objet du fonds de dotation « ADOS – ELEONORE FOURNIER » est d'assister des personnes morales à but non lucratif dans l'accomplissement de leurs œuvres et/ou missions d'intérêt général dans les domaines de la santé et de l'éducation et, plus particulièrement, les projets visant à venir en aide aux adolescents en situation de mal-être psychologique apparent ou non, ainsi qu'à ceux qui les entourent.
- En mars 2013, le patrimoine de la Fondation « ADOS – Eléonore Fournier » sous l'égide de la Fondation de France, a été transféré au Fonds de dotation « ADOS – Eléonore Fourier ». Le fonds de dotation a ainsi reçu un chèque d'un montant de 200 769,69 €, représentant le solde des actifs nets détenus par la Fondation de France au 14/03/2013.

NOTE n° 2

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Il n'est pas intervenu d'événement postérieur à la clôture nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

NOTE n°3

REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. PRINCIPES COMPTABLES

- Il s'agit du 1er exercice comptable du Fonds de Dotation « ADOS – ELEONORE FOURNIER ».
Exceptionnellement, cet exercice a une durée de 14 mois et couvre la période du 30/10/2012 au 31/12/2013.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
 - Indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
 - du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations;
 - du règlement n°99-03 relatif au Plan Comptable Général.

B. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

- Il n'a pas été dérogé, au cours de l'exercice, aux principes comptables.

C. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES

CREANCES ET DETTES

- Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.